

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUl représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Daniëlle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**AGER 046-1237/09/CC**

**■ Attribution d'une subvention à l'Association "Notre Atelier Commun"**

**DTDAG 09/2858/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

« Notre Atelier Commun » est une association Loi 1901 créée en 2002, qui développe un projet d'habitat au niveau national, le « Grand Ensemble », reposant sur un partenariat entre des friches culturelles et une démarche de participation et d'auto-construction. Ce projet vise un « dénormage » du logement social, notamment par le réemploi de déchets des ménages dans la construction d'habitats.

Sur Marseille, la première phase d'études a été engagée en 2008 : il s'agit d'une étude de gisement et d'une étude des méthodes d'assemblage dans le cadre du réemploi de matériaux pour la construction de logements sociaux. Ces études sont subventionnées à hauteur de 80 % par l'ADEME et la Région PACA, les 20 % restant étant issus d'autofinancement.

Les conclusions de ces deux études mi-2009 vont permettre de définir un programme de maîtrise d'œuvre avec pour objectif la construction de 40 logements d'ici 2011, dont une dizaine utilisant des matériaux de réemploi. Le projet intègre la création d'une « ressourcerie » sur le site de la Friche de la Belle de Mai (Ilot 3) ainsi que des opérations de communication qui devraient s'ouvrir à l'ensemble des habitants alentours et de fait participer, à l'échelle du quartier, à l'évolution du comportement de la population face à la problématique des déchets, au même titre que les actions engagées depuis 2002 par MPM.

C'est dans le cadre de cette seconde phase que l'association Notre Atelier Commun sollicite le partenariat de MPM, à deux niveaux :

- par le versement d'une subvention de fonctionnement, qui pourrait être scindée en deux parties :
  1. année 2009 : versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros, validant l'adhésion de MPM au projet,
  2. année 2010 : sous réserve de la mise en place de la « ressourcerie » et de son réel impact sur la population alentours en terme de gestion des déchets, versement d'une subvention de 5 000 euros.
- par l'intervention de la Direction des Déchets, en particulier dans le cadre d'opérations de communication (CIQ, associations, écoles), d'assistance à la définition de l'organisation à mettre en place sur le site pour la gestion des déchets et éventuellement de traitement des déchets triés par le site de la Friche de la Belle de Mai (Ilot 3).

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention de 7 000 euros à l'association Notre Atelier Commun.

Parallèlement, le Bureau de Communauté délibère sur l'approbation d'une convention fixant les modalités du partenariat avec l'association Notre Atelier Commun.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les actions menées par l'association Notre Atelier Commun représentent un intérêt manifeste pour la collectivité en matière de tri et de valorisation des déchets,
- Qu'il est convenu d'attribuer une subvention de 7 000 euros à l'association Notre Atelier Commun,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribué le versement d'une subvention à l'association Notre Atelier Commun d'un montant de 7000 euros au titre des actions qui seront menées en 2009 et 2010.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget fonctionnement 2009 de la Communauté Urbaine :  
Sous politique G110 – Nature 6574 – Fonction 812.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement  
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI